



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 606-01-2023

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement numéro 606-01-2023, règlement modifiant le règlement de zonage 606-2023 afin de modifier la grille de la zone H55 pour y autoriser les habitations multifamiliales isolées de 16 logements maximum.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 15 novembre 2023.
- 3- Le règlement numéro 606-01-2023 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TRENTIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux-mille-vingt-trois.**

Directeur général et greffier-trésorier par intérim  
M. Miguel C. Rousseau